



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdftt.fr - 🌐 <https://liguehdftt.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02

@ : secretariat-beauvais@liguehdftt.fr

RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2017/2018 Niveau régional

Article 1 : Organisation sportive

L'organisation sportive de l'échelon régional concerne les joueurs des catégories Seniors, Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins garçons et filles et Poussins.

Pour le 1^{er} tour :

Tous les joueurs sont classés en fonction de leur points/Licence (au 1^{er} juillet de la saison en cours), et sont répartis de la manière suivante :

Le niveau régional masculin comporte sept divisions(1) :

- Régional 1 Seniors Messieurs : 24 Joueurs ayant le plus de points/Licence répartis en 1 seul groupe
- Régional 2 Seniors Messieurs : 24 Joueurs suivants, par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence,
- Régional 1 Juniors Garçons : 24 Joueurs par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, répartis en 1 seul groupe
- Régional 1 Cadets : 24 Joueurs par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, répartis en 1 seul groupe
- Régional 1 Minimes Garçons : 24 Joueurs par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, répartis en 1 seul groupe
- Régional 1 Benjamins : 24 Joueurs par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, répartis en 1 seul groupe
- Régional 1 Poussins : 16 Joueurs par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, répartis en 1 seul groupe

Le niveau régional féminin comporte cinq divisions(1):

- Régional 1 Seniors dames : 24 Joueuses par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, réparties en 1 seul groupe
- Régional 1 Juniors Filles : 24 Joueuses par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, réparties en 1 seul groupe
- Régional 1 Cadettes : 24 Joueuses par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, réparties en 1 seul groupe
- Régional 1 Minimes Filles : 24 Joueuses par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, réparties en 1 seul groupe
- Régional 1 Benjamins : 24 Joueuses par ordre décroissant de classement en tenant compte de leur points/licence, réparties en 1 seul groupe

(1) En tenant compte de la répartition des divisions supérieures (Nationale 1 et 2)

La répartition au niveau départemental est de la compétence des comités départementaux.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs via la plateforme SPID espace « Mon club » (voir le didacticiel). Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à la date indiquée dans le calendrier pour chaque tour.

L'inscription d'un joueur n'implique pas sa participation (cf. article 3).

Tous joueurs ou joueuses inscrit à partir du tour 2 et les suivants seront placés en fonction de la moyenne des points classements de la division correspondante.

Exemple : un joueur a 1950 points au moment de son inscription pour le Tour 2, le responsable de l'épreuve aura fait la moyenne du nombre de points de chaque division, et placera le joueur dans la division correspondante. Si le niveau de la Régionale 1 est : 2100 points, le niveau de la régionale 2 est 1900, le joueur sera placé en régionale 2.

Article 3 : Non participation à un tour du CF

La liste des joueurs qualifiés au niveau régional sera publiée environ deux semaines avant chaque tour.

Un joueur inscrit n'est pas obligé de participer, mais il doit aviser de son désistement par simple courriel avant la date limite inscrite au calendrier. En cas d'empêchement de dernière minute, il doit en faire de même.

Toute absence à un tour, le joueur marquera zéro point pour le tour considéré et descendra dans l'échelon immédiatement inférieur et ne pourra pas être repêché.

En cas de force majeure dans les catégories Jeunes (Juniors à benjamins garçons et filles), un wild-card sera accordé afin de maintenir la joueuse ou le joueur au tour suivant en cas d'absence sur le tour concerné.

Un joueur n'ayant pas avisé de son désistement et absent lors de la compétition sera sanctionné par une pénalité financière de 20,00 € sauf cas d'absence pour raison médicale (faire parvenir un certificat médical dans les 24 heures).

Deux forfaits excusés entraînent la mise hors compétition

Un seul forfait non excusé entraîne la mise hors compétition

Article 4 : Déroulement sportif

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire mais les joueurs ne participant pas à un tour descendent dans le niveau inférieur.

A chaque tour et dans chaque niveau, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de joueurs par le juge-arbitre en concertation avec le responsable du Critérium fédéral de l'échelon concerné.

La formule choisie comprendra des poules puis un tableau à élimination directe avec classement intégral et avec des descendants. Au premier tour les joueurs sont placés dans les poules en fonction de leurs points licence, pour les tours suivants en fonction de leurs points obtenus au Critérium Fédéral de la saison.

GROUPE DE 24 JOUEURS (8 POULES DE 3)

Dans toutes les séries, les parties de poule et de tableau se disputent **au meilleur des 5 manches** (3 manches gagnées).

A l'issue des poules dans le tableau, à tous les échelons et dans toutes les catégories :

- le premier de la poule A sera N° 1, le premier de la poule B sera N° 2,
- les premiers des poules C et D seront tirés au sort pour les places 3 et 4 et éventuellement les premiers des poules E à H pour les places 5 à 8.

Article 5 : Montées et descentes

Montées de régional en Nationale 2 :

Les quatre premiers seniors messieurs du plus haut niveau accèdent à la Nationale 2.

Les autres catégories, les trois premiers accèdent à la Nationale 2.

Montées au niveau Régional 1 Séniors Messieurs :

Les 4 premiers de chaque groupe de la Régional 2 Messieurs accèdent au niveau supérieur.

Montées des départements pour le niveau Régional 2 Messieurs :

- 4 Montées pour le Comité du Nord
- 2 Montées pour le Comité du Pas De Calais
- 2 Montées pour le Comité de l'Oise, l'Aisne et la Somme

Montées pour les autres catégories régionales :

- 2 Montées pour chaque catégorie pour le comité du Nord
- 1 Montée pour chaque catégorie pour le Comité de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne et du Pas De Calais

PS : tout ce qui concerne le Critérium Fédéral est géré par le siège de la Ligue à CAMBRAI contact@liguehfft.fr